

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 32 (1961)

Heft: 9

Artikel: Chasseurs sachez chasser... hors des refuges!

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824991>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chasseurs sachez chasser... hors des refuges !

Dans le Jura bernois, 613 patentes d'automne et 44 permis d'hiver ont été délivrés à nos chasseurs.

Si cela représente des émoluments pour un montant de 140 200 francs et, souhaitons-le pour nos chasseurs, de nombreuses pièces abattues, rappelons-leur que, depuis le 1er septembre, et jusqu'au 31 août 1966, la nouvelle Ordonnance sur les refuges de chasse dans le canton de Berne déployera ses effets.

Or, selon cette ordonnance, la circonscription des refuges est fixée comme suit dans le Jura :

Refuge Jeure de La Neuveville

Limites : Sud : Depuis le clédard, au-dessus du village de Nods, du chemin du Chasseral de la commune de Nods, le chemin du Val-de-Ruz jusqu'à la limite du canton de Neuchâtel. Est : Depuis le clédard, au-dessus du village de Nods, du chemin du Chasseral de la commune de Nods, le chemin forestier aboutissant au lieu-dit « Les Bois-Rares » dans la vieille charrière du Chasseral, puis cette charrière jusqu'à l'Hôtel du Chasseral. Nord : La crête du Chasseral depuis l'Hôtel du Chasseral jusqu'à la limite neuchâteloise. Ouest : La limite entre les cantons de Berne et de Neuchâtel.

Refuge du Chasseral

Limites : Sud : Le chemin des Prés-Vaillons, depuis le clédard de la route du Chasseral au-dessus du village de Nods jusqu'à la bifurcation du Mont-de-Diesse. Est : La limite permanente des divisions forestières 1 à 2 de la commune de Nods. Nord : La crête du Chasseral. Ouest : Le chemin forestier depuis le clédard, au-dessus du village de Nods, de la route du Chasseral de la commune de Nods, le chemin forestier aboutissant au lieu-dit « Les Bois-Rares » dans la vieille charrière du Chasseral, puis cette charrière jusqu'à l'Hôtel du Chasseral.

Refuge de la Combe-Grède

Limites : De la borne limite des cantons de Berne-Neuchâtel, environ 400 mètres à l'ouest de l'Hôtel du Chasseral ; puis en longeant la crête dans la direction de l'est jusqu'à la limite des communes Nods-Cormoret-Courtelary. De là dans la direction du nord, en suivant cette limite jusqu'au chemin Graffenried-Dessous qui va à la Blanche. Puis en suivant ce chemin dans la direction de l'ouest jusqu'à la limite des communes Cormoret-Villeret ; de là en suivant cette limite dans la direction du nord jusqu'au terme du chemin forestier (écrêteau) ; puis en longeant ce chemin dans la direction du sud-ouest jusqu'au point 844. De là en longeant la lisière de la forêt jusqu'à la limite des communes Villeret-Saint-Imier ; puis cette limite vers le sud jusqu'à la

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

Bévilard

Hôtel du Cheval-Blanc

(G. Suter)

Moderne et confortable

(032) 5 25 51

Biènne

Hôtel Seeland

(A. Flückiger)

Entièrement rénové — Confort

(032) 2 27 11

Boncourt

Hôtel A la Locomotive

(L. Gatherat)

Salles pour sociétés — Confort

(066) 7 56 63

Moutier

Hôtel Suisse

(Famille Brioschi-Bassi)

Rénové, grandes salles

(032) 6 40 37

La Neuveville

Hôtel J.-J. Rousseau

(William Cœudevez)

Neuf — Confort, salles

(038) 7 94 55

Porrentruy

Hôtel du Simplon

(S. Jermann)

Confort, sa cuisine, sa cave

(066) 6 14 99

Porrentruy

Hôtel du Cheval-Blanc

(C. Sigrist)

Rénové, confort, salles

(066) 6 11 41

St-Ursanne

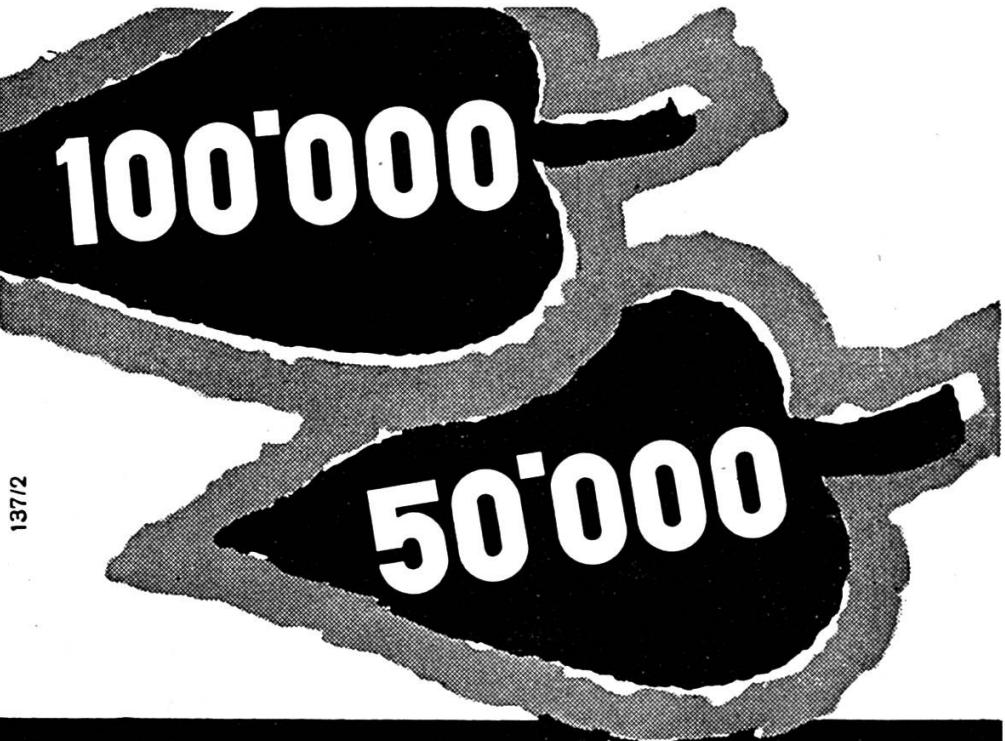
Hôtel du Bœuf

(Jos. Noirjean)

Rénové, sa cuisine, sa cave

(066) 5 31 49

1036



137/2

3 x 20'000.—, 3 x 10'000.—, 3 x 5'000.— Frs, etc.

41'046 lots d'une valeur globale de 525'000 Frs.

5 billets chiffres finals 0—4 contiennent au moins 1 lot

5 billets chiffres finals 5—9 contiennent au moins 1 lot

10 billets chiffres finals 0—9 contiennent au moins 2 lots

1 billet Frs 5.— (la série de 5 billets Frs 25.—, la série de 10 billets Frs 50.—) plus 40 cts de port pour envoi recommandé, au compte de chèques postaux III 10 026. Liste de tirage sous pli fermé 30 cts, comme imprimé 20 cts.

Adresse: Loterie SEVA, Berne, tél. (031) 45 44 36. Les billets SEVA sont aussi en vente dans les banques, aux guichets des chemins de fer privés, ainsi que dans de nombreux magasins, etc.

SEVA 2 NOV.

1051

route du Chasseral. De là en remontant celle-ci jusqu'à la limite cantonale, puis en longeant cette frontière dans la direction du sud jusqu'à la crête du Chasseral.

Refuge de la Montagne de Saules

Limites : Du village de Saules la ligne à haute tension, en direction du nord, jusqu'aux maisons d'habitation de la Montagne de Saules, de là le chemin jusqu'à la Bergerie de Saules-Combe des Peux-La Bottière jusqu'à la bifurcation avec la route cantonale Tavannes-Bellelay. Ensuite la route cantonale, direction sud, jusqu'au village du Fuet, puis la route par Saicourt jusqu'à Saules.

Refuge de Moron

Limites : La ligne à haute tension partant en direction du nord depuis la route Bévilard-Champoz jusqu'à la route Perrefitte-Moutier, de là cette même route, direction Moutier, jusqu'à la bifurcation avec la route cantonale Moutier-Court, de là le long de cette route jusqu'au chemin de la Verrerie Petit-Champoz et, de là par la route Champoz-Bévilard jusqu'à la ligne à haute tension.

Refuge de Laufon

Limites : De Laufon en suivant la route cantonale jusqu'à Zwingen ; puis jusqu'à l'embouchure de la Lucelle dans la Birse ; puis en remontant la rive droite de la Lucelle jusqu'à la frontière cantonale ; de là en longeant celle-ci jusqu'au croisement de la route cantonale Büsserach-Wahlen. Ensuite en suivant cette route, dans la direction du nord-ouest, jusqu'à Laufon, par Wahlen.

Refuge de Blauen

Limites : De Blauen en suivant la route cantonale jusqu'à Zwingen ; puis en suivant la route en direction de l'est jusqu'au point 333 à l'ouest de Nenzlingen ; de là en remontant le chemin en direction du nord par les Langimatthollen jusqu'à l'angle en aval de la carrière ; puis en suivant le chemin vers l'ouest par Bergheim jusqu'à Blauen.

Refuge du bassin d'accumulation de Grellingue

Limites : Comprend le bassin d'accumulation, qui est désigné par des plaques indicatrices.

Refuge de Fahy

Limites : De Porrentruy la route cantonale jusqu'à Bure en direction du nord-ouest ; de là en suivant en direction du nord-est le chemin allant à Courtemaîche par Varmen et le point 526 ; puis en suivant la route cantonale jusqu'à Porrentruy.

Epauvillers

Limites : De Soubey en longeant la rive droite du Doubs en direction de l'est jusqu'au point 448 ; de là en longeant en direction du nord le ruisseau Pief jusqu'au chemin le Baron ; puis en suivant ce

chemin jusque Chez-le-Baron ; ensuite en suivant la route cantonale en direction sud-ouest jusqu'à la bifurcation du chemin pour Le Péca ; puis en suivant ce chemin jusque Chez-le-Chat (point 860) par le point 797 ; de là en suivant en direction sud-ouest le chemin par les points 884, 905, 887 et Le Toyer, points 903, 908, 894, 880 jusqu'à Epiquerez ; d'ici en suivant ce chemin en direction de l'ouest jusqu'au point 742 par le point 855 ; puis en suivant la route en direction de l'ouest par Essertfallon et de là en suivant la route en direction du sud jusqu'à Soubey.

Creux-des-Biches

Limites : De la station du Creux-des-Biches en longeant la ligne de chemin de fer par Le Noirmont jusqu'aux Breuleux ; puis en suivant en direction de l'ouest la route jusqu'au Bois-Français (point 1044) en passant par Les Vacheries, Le Peuchapatte, Le Peu-Claude ; de là en longeant la ligne de chemin de fer par Le Boéchet jusqu'à la station du Creux-des-Biches.

Refuge de l'étang de la Gruère

Limites : De Saignelégier (point 982) en suivant la route jusqu'au Bémont ; de là, dans la direction du sud-est par Les Royes-Les Rouges-Terres-Gros-Bois-Derrière, en suivant le chemin jusqu'à la croisée de la route cantonale point 991 ; puis dans la direction du nord en longeant la route cantonale jusqu'à Saignelégier, par Moulin-de-la-Gruère et La Theure.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

La situation économique de la Suisse. — A ce propos, le dernier bulletin de la Société de Banque Suisse s'exprime comme suit :

En Suisse, la haute conjoncture s'est encore renforcée, principalement sous l'effet de facteurs internes. Le nombre des travailleurs étrangers a atteint un demi-million, ce qui ne suffit cependant pas à satisfaire entièrement la demande sur le marché du travail.

La construction mobilise toutes les forces disponibles. Pour l'année courante, les projets de construction atteignent huit milliards de francs, dépassant ainsi de 25 % le chiffre de 1960. On peut se demander si la capacité de l'industrie du bâtiment suffira à leur réalisation.

L'augmentation continue de l'emploi, accompagnée d'une hausse des salaires, a conduit à un accroissement correspondant du pouvoir d'achat et de la consommation. Les possibilités de production du pays sont de plus en plus insuffisantes pour répondre à cette demande, qui